

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Élection dans le département ou la collectivité de :

Nom éventuel de la liste⁽¹⁾ pour les candidats se présentant sur une liste :

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ :

Prénoms⁽³⁾ :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : | | | | | | | | | | à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

Nationalité française oui non

2. SITUATION

Profession⁽⁴⁾ :

Numéro CSP correspondant⁽⁵⁾ : | | |

Êtes-vous actuellement sénateur? oui non

3. COORDONNÉES

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : | | | | | Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Courriel (recommandé) :

Déclare être candidat aux élections sénatoriales organisées le dans le département ou la collectivité mentionné ci-dessus et confie le cas échéant⁽¹⁾ à mon mandataire, M. le soin de faire ou de faire faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de ma candidature de la commune mentionnée ci-dessus. Étiquette politique déclarée du candidat

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus », par la délibération n° 2013-406 du 19 décembre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat de la liste;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

PARAPHE DU CANDIDAT :

(1) Pour les candidats se présentant sur une liste.

(2) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(3) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(4) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(5) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur.

Je choisis comme **remplaçant** éventuel pour les cas prévus à l'article LO 319 du code électoral :

1. IDENTITÉ DU REMPLAÇANT

Nom de naissance :
Nom figurant sur le bulletin de vote⁽⁶⁾ :
Prénoms⁽⁷⁾ :
Sexe⁽⁸⁾ : Masculin Féminin
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (commune) :
Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :
Nationalité :

2. SITUATION DU REMPLAÇANT

Profession⁽⁹⁾ :
Numéro CSP correspondant⁽¹⁰⁾ : | | |
Étiquette politique déclarée du candidat :

3. COORDONNÉES DU REMPLAÇANT

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays (si hors France) :
Téléphone (recommandé) : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _
Courriel (recommandé) :

Fait à, le

Signature du candidat :

(6) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui affiché dans chaque bureau de vote.

(7) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(8) Le remplaçant doit être de sexe opposé à celui du candidat.

(9) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(10) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur.